

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/2/Corr.1
E/CN.4/Sub.2/1993/45/Corr.1
25 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

Genève, 2-27 août 1993

Rectificatif

Page 17, projet de décision 2

1. Remplacer les sixième et septième lignes du texte de la décision qu'il est recommandé à la Commission des droits de l'homme d'adopter par le texte suivant :

"... systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage, en particulier en temps de guerre, notamment en cas de conflit armé interne, et la demande faite..."

2. Remplacer la sixième ligne du texte de la décision qu'il est recommandé au Conseil économique et social d'adopter par le texte suivant :

"... l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage, en particulier en temps de..."

Pages 69 et 70, résolution 1993/24, paragraphes 1 et 4 du dispositif

La modification à apporter ci-dessus doit également figurer dans ces paragraphes, c'est-à-dire qu'il convient d'insérer les mots ", en particulier" après "pratiques analogues à l'esclavage".

Page 118, paragraphe 46

A la deuxième ligne, après les mots "17 à", insérer "20,".

Pages 144 et 145, paragraphes 250 à 254

Remplacer le texte actuel par le suivant :

"250. La Sous-Commission a examiné ensemble les points 7 et 8 (voir chap. IX) de sa 27ème à sa 29ème séances et à sa 33ème séance, les 20, 23 et 25 août 1993.

251. La Sous-Commission était saisie du document ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour :

Exposé écrit présenté par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I (E/CN.4/Sub.2/1993/NGO/8).

252. Au cours du débat général sur le point 7, des déclarations 1/ ont été faites par les membres ci-après de la Sous-Commission :
M. Alfonso Martínez (29ème), Mme Chavez (28ème), M. Eide (28ème),
M. Sachar (28ème).

253. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Iraq (28ème).

254. La Sous-Commission a également entendu des déclarations faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après :
American Association of Jurists (27ème), Coalition internationale Habitat (28ème), Association internationale contre la torture (27ème), Association internationale des éducateurs pour la paix du monde (27ème), Commission internationale de juristes (27ème), International Educational Development (27ème), Mouvement international de la réconciliation (27ème), Conseil international des traités indiens (27ème), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (27ème), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (27ème), Congrès du monde islamique (27ème), Organisation mondiale contre la torture (27ème)."

Page 145, paragraphe 255

Supprimer ce paragraphe.

Page 146, paragraphe 260

A la deuxième ligne, remplacer "24ème" par "25ème".

Page 147, paragraphe 266

Au début de la deuxième ligne, remplacer "24ème" par "25ème".

Page 149, paragraphe 284

Remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

"284. M. Saboia a révisé oralement le projet de résolution en proposant un nouveau paragraphe 5 et en supprimant les anciens paragraphes 5 à 9, qui étaient ainsi conçus :

5. Encourage le Rapporteur spécial à engager des consultations avec les institutions financières internationales, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes pour les besoins de l'élaboration de son document préparatoire;

6. Prie le Secrétaire général d'accorder au Rapporteur spécial toute l'assistance financière et technique et le concours d'experts dont il aura besoin pour élaborer son document préparatoire;

7. Invite M. à présenter son document préparatoire à la Sous-Commission, à sa quarante-sixième session, en vue de l'examen des questions posées par les relations existant entre la répartition du revenu et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels;

8. Recommande à la Commission des droits de l'homme d'adopter le projet de décision ci-après :

'La Commission des droits de l'homme, prenant acte de la résolution 1993/... de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en date du .. août 1993, fait sienne la décision de la Sous-Commission de désigner M. comme rapporteur spécial sur les droits de l'homme et la répartition du revenu et de le charger de présenter un document préparatoire à la Sous-Commission, à sa quarante-sixième session, et de prier le Secrétaire général d'accorder au Rapporteur spécial toute l'assistance financière, technique et le concours d'experts dont il aura besoin pour préparer son étude, ainsi que l'assistance nécessaire pour rassembler et analyser les informations et la documentation réunies aux fins de son étude.'

9. Recommande aussi au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

'Le Conseil économique et social, prenant acte de la décision 1994/... de la Commission des droits de l'homme et de la résolution 1993/... de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, décide de souscrire à la demande formulée par la Sous-Commission et par la Commission tendant à désigner M. comme rapporteur spécial sur les droits de l'homme et la répartition du revenu, et prie

M. de présenter un rapport préliminaire à la
Sous-Commission, à sa quarante-sixième session, et prie le
Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute
l'assistance dont il pourra avoir besoin.'"

Page 165, paragraphe 386

A la fin de ce paragraphe, après les mots "catégorie II", insérer
"(E/CN.4/Sub.2/1993/NGO/17)".

Page 172, paragraphe 441

Ce paragraphe est à modifier comme suit :

"441. M. Alfonso Martínez a proposé d'amender le projet de résolution en
insérant, aux paragraphes 1, 4 et 5, les mots ', en particulier' avant
'en temps de guerre'."

Page 181, paragraphe 508

Sans objet en français.

Page 181, paragraphe 509

A la dernière ligne, remplacer le mot "pour" par les mots "contre zéro".
